



DÉCISION FIXANT LES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES DE LA COMMUNE DE CRUSEILLES

Madame le Maire de Cruseilles,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 2°;
- **VU** la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2004 fixant le tarif horaire pour intervention du gardien en cas de non-respect par les associations ou autres utilisateurs, des consignes lors des manifestations
- **VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020/43 en date du 28 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire de la Commune de CRUSEILLES, notamment en matière de fixation des tarifs (droits de voirie, de stationnement et dans tout autre domaine) dans la limite de 1 500 €,
- **VU** la délibération n°2020/66 du 6 octobre 2020 approuvant les tarifs de location du Gymnase et la convention de location afférente,
- **VU** la décision n° DC2021/18 du 06/09/2021 fixant les tarifs de location des salles du gymnase des Ebeaux,
- **VU** la décision n° DC 2021/19 du 06/09/2021 fixant les tarifs de location de la salle socio-culturelle,
- **VU** la décision n° DC 2021/17 du 06/09/2021 fixant les tarifs de locations de la salle du Corbet,
- **CONSIDERANT** la gratuité des salles accordée aux associations à but non lucratif dont l'action relève de l'intérêt général local a été accordée,
- **CONSIDERANT** qu'il convient de réviser les tarifs pour la mise en location des salles communales pour les évènements ponctuels,
- **VU** l'avis favorable de la commission finances-rh en date du 1^{er} mars 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame le Maire fixe le tarif de location des salles du Gymnase comme suit :

SALLE SOCIO CULTURELLE – GYMNASSE DES EBEAUX				
	Tarif pour conférence de 17h à minuit du lundi au vendredi sans cuisine	Tarif week-end évènements privés	Tarif soirée Saint Sylvestre	Caution
Résidents de Cruseilles	300 €	700 €	1 000 €	1 500 €
Non résidents de Cruseilles	500 €	1 200 €	1 500 €	

GYMNASSE DES EBEAUX			
	Tarif /jour	Tarif/ ½ journée	Caution
Salle principale	800 €	400 €	1 500 €
Salle annexe	500 €	250 €	
Salle annexe + principale	1 300 €	650 €	
Tarif à l'heure			Caution
Salle de combat	20 €/heure		200 €
Salle de karaté	15 €/heure		
Salle de danse	12 €/heure		

SALLES DE REUNIONS		
	Tarif forfait matin/après-midi/soirée	Caution
Salle de réunion Gymnase	120 €	200 €
Salle du Corbet	50 €	

THEATRE			
	Tarif /jour	Tarif/ ½ journée	Caution
Théâtre	200 €	100 €	300 €

par les associations ou autres utilisateurs, des consignes lors des manifestations, le tarif horaire pour intervention du gardien est fixé à 30 €

Toute convention d'occupation génèrera le versement d'un chèque de caution conformément aux montants énoncés ci-dessus.

La facturation est établie au moment de l'établissement de la convention de location.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cruseilles, le 09/03/2023

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD

